



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

**Vente d'une parcelle de terrain aux ASSEDIC Poitou-Charentes en Zone
de Redynamisation Urbaine (ZRU)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98568

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Développement Economique

**Vente d'une parcelle de terrain aux ASSEDIC Poitou-Charentes
en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU)**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'ASSEDIC Poitou-Charentes, actuellement installée rue des Près Faucher à Niort, souhaite acquérir une parcelle de terrain de 5000 m2 environ rue Jacques DAGUERRE à Niort en Zone de Redynamisation Urbaine afin d'y édifier une nouvelle antenne départementale.

Un bâtiment de bureaux de 1000 m2 sera construit afin d'y transférer les services de l'ASSEDIC et répondre ainsi aux normes d'accueil du public définies par les instances nationales des ASSEDIC.

L'antenne de Niort reçoit aujourd'hui quotidiennement 200 personnes et emploie 27 personnes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à l'ASSEDIC Poitou-Charentes ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération, une parcelle de terrain de 5000 m2 environ rue Jacques DAGUERRE afin d'y construire un bâtiment destiné à recevoir ses services ;
- fixer le prix de vente à 60 francs H.T. le m2 auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique ;
- préciser que les frais de géomètre, de notaire et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que les sommes résultant de cette cession seront inscrites en recette au budget de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)